



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945 ;
Vu le décret n° 63-890 du 24 août 1963 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 ;
Vu le décret n° 81-536 du 12 mai 1981 modifié relatif au diplôme d'expertise comptable ;
Vu la délibération du jury en date du 26 juin 2007 ;

délivre à **DEMARTI Georges Louis Vincent**
né le **21 août 1979** à **RIS-ORANGIS - ESSONNE-**
le présent **DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE** pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 24 septembre 2008

Pour la ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement supérieur, par empêchement,
la sous-directrice des formations post-licence

Signature du titulaire **Jacqueline DEMANT**

F R A N Ç A I S E

N° 071.82